



Fédération

Syndicale

Unitaire

Section du Rhône

Lyon, le 03 avril 2014.

## DECLARATION PREALABLE DU SNUIPP-FSU CAPD DU 03/04/2014

Monsieur l'inspecteur d'académie,

La simplification administrative pour les directeurs et directrices d'école est l'une des revendications du SNUipp-FSU, qui a obtenu de ce point de vue des engagements pour la rentrée 2014 de la part du ministère, dans le cadre du chantier métier directeur d'école.

Mais en attendant de voir ces engagements se concrétiser (on garde espoir), les directeurs d'école font plutôt face à une complexification administrative. En début d'année, nous vous avons déjà fait part ici même des problèmes de gestion des boites mail des écoles qui sont envahies de messages souvent indésirables, inutiles ou redondants.

Cependant, dernièrement, un courriel a retenu toute notre attention. Il avait pour objet les procédures d'entrée en 6<sup>ème</sup> via l'application Affelnet. Il contenait une circulaire explicative de 10 pages ainsi que 10 pièces jointes. Pour le SNUipp-FSU, ce courriel constitue une provocation alors que déjà Affelnet représente ni plus ni moins qu'un transfert de charges de l'administration et des collèges vers les écoles. En outre, le calendrier proposé dans ladite circulaire implique que les modifications les plus lourdes (saisies des *collège de secteur* et *collège demandé en dérogation, décisions de passage*) sont à faire ... pendant les vacances de printemps (du 19 avril au 16 mai), le tout après un tri pour le moins chronophage des informations transmises par les familles.

Comme si cela ne suffisait pas, les écoles devront récupérer les demandes de dérogations et les pièces justificatives et les transmettre aussi avant le 16 mai à vos services. A noter que certains collèges n'en sont même pas informés et demandent actuellement aux familles de se dépêcher de leur fournir les formulaires !

Faut-il rappeler que la plupart des directeurs n'ont pas ou trop peu de décharge ? Faut-il rappeler qu'à effectif parfois égal, les collèges ont à leur disposition secrétaires, intendants, CPE, surveillants et EVS multiples ?

En l'état, le SNUipp-FSU demande a minima à ce que les familles soient orientées vers les collèges de secteur puis l'administration pour toute demande de dérogation.